

que pour les gouvernements. Cependant cet article offrait un vif intérêt; il avait pour titre: « Lettre d'un Hellène » et était signé par M. B. Nicolaidy chef de bataillon du génie.

Cet officier supérieur grec, qui s'est initié en France et en Angleterre, aux mœurs et aux institutions des pays libres, demande au Sultan de décréter pour son Empire une constitution modelée sur celle des peuples d'occident, et il lui promet à cette condition la soumission de toutes les populations chrétiennes: voici comment se termine cette curieuse lettre: « Nous, Grecs, nous sommes, de tous les peuples, les plus intéressés à la décomposition de votre Empire; mais nous savons que la liberté vaut, nous connaissons aussi les dangers de l'avenir, c'est pourquoi nous sommes les premiers à vous dire: Restez! Soyez l'Empereur constitutionnel de notre grande patrie. Ne voulez-vous pas, Sire, qu'elle soit aussi la vôtre? »

Cette déclaration est très-curieuse, en ce sens qu'elle prouve que les chrétiens Grecs de l'empire Ottoman, ne demandent pas la disparition de la race turque, et promettent en revanche d'être des citoyens paisibles et reconnaissants. Le journal qui n'a pas osé publier cette profession de foi a pourtant pour directeur un commandeur de l'ordre grec du Saint-Sauveur.

Berezowski a été condamné aux travaux forcés à perpétuité: le jury a admis les circonstances atténuantes. On se rappelle que Pianori qui avait tiré un coup de pistolet sur l'Empereur, dans les Champs-Élysées, avait été condamné à mort et exécuté. Le cas n'était pas le même, et le jury a tenu compte de la jeunesse de l'accusé, de ses bons antécédents, de la nature du sentiment qui avait armé son bras. Peut-être aussi, quoique nous ne voulions pas sonder le cœur des jurés, y a-t-il eu chez eux un attendrissement en faveur de ce malheureux pays, et ont-ils voulu lui épargner la douleur de voir monter sur l'échafaud un de ses anciens soldats. L'issue de ce procès a comme soulagé l'opinion publique: on avait dit du reste que l'Empereur avait promis au Czar de faire grâce.

Le Sultan a fait remettre au préfet de la Seine une somme de 75,000 fr. pour être répartie entre les indigents de la ville de Paris.

L'Empereur se rendra à Biarritz au mois de septembre, et le *Moniteur* annonce qu'avis de cette détermination a été donné à l'étranger: les princes sont ainsi informés qu'après le mois d'août ils ne trouveraient plus l'Empereur dans la capitale. Par conséquent les Souverains et les princes qui voudront visiter l'Exposition viendront ici avant le mois de septembre.

L'Empereur qu'une indisposition avait empêché l'année dernière d'aller au camp de Châlons s'y rendra cette année au mois d'août.

La France affirme ce soir que, d'après des nouvelles émanant de sources autorisées, le gouvernement Italien ne conserve aucune crainte à l'égard des menées garibaldiennes et des projets du parti de l'action contre Rome. La France, le journal de la conciliation à outrance, fera bien de ne pas s'en rapporter absolument à ces sources autorisées.

Le *Moniteur* du soir a publié hier, mais le grand *Moniteur* ne la reproduit pas, une lettre adressée par le préfet de police au commissaires de police de Paris, leur enjoignant de couvrir tous les citoyens de leur impartiale protection. Cette lettre a été motivée par les scandales de ces derniers jours auxquels les noms de MM. Duruy et Cassagnac, se sont trouvés si tristement mêlés.

Notre bourse est toujours sans affaires: les cours cependant se maintiennent. Le ballon qui est parti dimanche de l'Hippodrome est allé atterrir sur le territoire prussien, près de Cologne. Il y a des gens qui ont voulu voir dans ce fait un présage!

CH. SAHOT.

Paris 17 juillet. La discussion du budget continue sans incidents bien remarquables. Hier la séance a été seulement signalée par le début oratoire du maréchal Niel qui s'est trouvé naturellement amené à parler de la future loi de réorganisation militaire. Le maréchal a profité de l'occasion pour opposer son sentiment personnel aux arguments qu'on a fait valoir contre le projet de loi; il affirme que le pays n'aura pas à supporter plus de charges en temps de paix: « S'il y a, dit-il, un plus grand nombre d'hommes qui supportent les charges du recrutement, c'est qu'ils les supportent moins longtemps! » C'est là une manière particulière d'envisager la question: mais tout le monde ne la voit pas sous le même aspect; et beaucoup proclament qu'il y aura un plus grand nombre soumis pendant un temps plus long à des obligations certaines ou éventuelles, et la situation personnelle d'un grand nombre de citoyens sera toujours tourmentée par la crainte de cette épée de Damoclès, l'appel sous les drapeaux. Le pays comme la majorité, pourra subir par patriotisme cette loi si pénible, mais il est facile de voir qu'il ne l'acceptera pas avec enthousiasme. On croit que la session pourra être close jeudi prochain ou même mercredi.

Le Sénat a commencé hier la discussion de la loi sur la contrainte par corps. Ce n'est pas sans une vive surprise que nous avons vu le discours prononcé par le procureur général Delangle contre le projet de loi. Celui qui d'ordinaire, comme magistrat, porte la parole au nom du ministère public dans les plus hautes questions de la jurisprudence, soutenait, en cette

occasion, comme sénateur, une opinion contraire à celle du Gouvernement. Et pour que notre surprise fût double, c'est M. Lacaze qui est venu soutenir le projet de suppression d'une loi barbare. Malheureusement le discours de M. Delangle paraît avoir été beaucoup mieux accueilli que celui de M. Lacaze, et il est à craindre que le Sénat ne veuille user de la prérogative que lui a conférée le dernier sénatus-consulte: il lui permet, vous le savez, d'opposer son veto à une loi votée par le Corps Législatif qui dans ce cas doit la discuter une seconde fois. Nous n'avons pas à examiner si ce droit de veto ne doit jamais amener de compétition entre les deux Chambres.

L'*International*, dont les informations sont toujours très-suspectes, prétend que l'Empereur doit rendre publique prochainement une lettre dans laquelle il expliquerait la politique qu'il a suivie dans les affaires du Mexique. Nous ignorons où l'*International* a puisé ce renseignement, mais il nous semble que la politique du gouvernement a été complètement exposée ces jours derniers par M. Rouher devant le Corps législatif.

Autre nouvelle qui mérite confirmation: on dit que le prince Napoléon va se rendre prochainement à Copenhague; il serait chargé d'une mission importante auprès de la cour de Danemark; et comme on sait que le prince avait eu soin de s'absenter lors du voyage du roi de Prusse à Paris, on dit qu'il irait à Copenhague avec mission de faire entrer le Danemark dans une ligue à laquelle adhéraient l'Autriche et l'Italie. On va plus loin, d'après les bruits accrédités au-delà du Rhin, le voyage des rois de Wurtemberg et de Bavière à Paris se rattacherait à des projets de lutte contre l'ambition absorbante de la Prusse. Tout cela est bien vague. Ce qui est certain, c'est que les rapports entre la Prusse et la France restent toujours froids et que l'administration de la guerre s'occupe toujours avec une louable activité de remplir au complet les cadres de l'armée.

On a raconté, je ne sais si c'est vrai, qu'un officier prussien avait assisté, sans y être invité, ce qui en ferait tout simplement un espion, à des expériences de tir à Vincennes. Nous n'en serions pas surpris. L'Autriche sait ce qu'il lui en a coûté pour ne s'être pas défiée de la police de M. de Bismark.

La première page du *Pays*, *Journal de l'Empire* est en partie consacrée au conflit de la famille Cassagnac et du *Courrier français*. M. Paul de Cassagnac déclare que les rédacteurs du *Courrier* forment le parti de la lâcheté et il dit: « Quelle est la femme honnête, même leur mère, qui oserait se montrer désormais à leur bras? Pourquoi mêler les femmes à cette affaire? Il ne manquerait plus que cela. M. Paul de Cassagnac, dit ailleurs à propos du duel Dujarrier-Bauvallon: « Mon père y resta complètement étranger. » Plus loin, M. Louis de Cassagnac déclare que M. Vermorel n'est ni un homme, ni un journaliste, mais une *logue humaine*. Enfin le *Pays* annonce que M. Granier de Cassagnac vient de déposer deux nouvelles plaintes en diffamation contre le *Courrier*. Il est certain que le succès du *Courrier* parmi le public parisien empêche de dormir le *Figaro* qui n'a pas voulu prendre parti dans la querelle. Le *Courrier* continue aujourd'hui de publier des pages d'histoire ancienne qui révèlent des détails scandaleux et qui font le bonheur de certains lecteurs.

M. Duruy a retiré la plainte qu'il avait déposée contre M. Weiss.

On assure que les élèves de troisième année de l'École normale sont rentrés et que tous les élèves des deux autres années rentreront le 15 octobre.

Le *Moniteur de l'armée* dément le bruit d'après lequel il aurait été ouvert une enquête sur la conduite du maréchal Bazaine à l'égard du gouvernement impérial du Mexique.

Voici ce qu'on lit dans la *Gazette des Etrangers*: « Finette que connaît le tout Paris qui danse, le tout Paris qui soupe, a rédigé ses *mémoires*. Et M. H. Pène ajoute: « Elle raconte sa véritable existence. » Alors, comme on dit au boulevard, ce sera du propre. Je suis de l'avis de M. Duchêne, ce tout Paris qui soupe est peut-être le monde de l'honneur, mais ce n'est pas le monde de l'honnêteté. Il faut distinguer.

On assure que Berezowski est décidé à ne pas se pourvoir en cassation.

CH. SAHOT.

M. Dano, notre représentant à Mexico, n'est ni retenu comme otage, ni prisonnier de guerre. Il est embarqué depuis quatre jours et en route pour la France.

Le *Figaro* disait à ce sujet que notre représentant, ayant épousé une Mexicaine millionnaire, ne pouvait quitter le Mexique qu'à condition de ne rien emporter de la dot de sa femme, conformément aux lois du pays.

Il ajoutait qu'ayant envoyé en Europe 1 million 200,000 piastres, M. Dano était gardé jusqu'à ce qu'il eût fait revenir la somme.

Il y a deux erreurs dans ce fait: 1^o M. Dano a épousé la fille d'un riche espagnol résidant au Mexique, et non naturalisé mexicain.

2^o La loi qui interdit d'exporter le numéraire national n'existe pas au Mexique, mais en Russie.

L'important, c'est que notre représentant est libre et en route pour revenir (*Courrier français*).

Le *Moniteur* déclare entièrement controuvé l'Extrait donné par plusieurs journaux d'une lettre adressée par l'Empereur à l'Empereur d'Autriche au sujet de la mort de Maximilien.

Il est beaucoup question d'un voyage que va faire M. l'amiral Rigault de Genouilly dans nos cinq grands ports militaires de France. Le ministre de la marine tiendrait à se rendre compte par lui-même de la situation de nos arsenaux. Est-ce une précaution? Est-ce une inquiétude?

Le bruit a couru, on s'en souvient, que l'Impératrice Charlotte avait été empoisonnée. Ce bruit est extrêmement accrédité au Mexique, et même on nomme le poison qui lui aurait été versé: c'est le *totoache*. Pris à haute dose, dit le *Temps*, le totoache tue; à dose trop faible pour ôter la vie, il rend fou.

CHRONIQUE LOCALE & DÉPARTEMENTALE.

Nous publions dans notre prochain numéro le rapport présenté au Corps législatif, par M. Jules Brame, au nom de la commission chargée d'examiner le projet de loi portant division en deux cantons du canton actuel de la justice de paix de la ville de Roubaix.

Nous donnons aujourd'hui le texte du projet de loi:

Article premier.

Le canton de la justice de paix de Roubaix est divisé en deux cantons qui auront tous deux la ville de Roubaix pour chef-lieu et qui seront désignés sous le nom de canton *est* et de canton *ouest* de Roubaix.

Art. 2.

Le canton *Est* comprend: Une partie de la ville et de la commune de Roubaix et la commune de Watrelos. Le canton *Ouest* comprend:

L'autre partie de la ville et de la commune de Roubaix et les communes de Croix et de Wasquehal.

Art. 3.

Les notaires à qui la ville de Roubaix est ou sera assignée pour résidence auront le droit d'exercer leurs fonctions dans la circonscription des deux cantons.

Notre correspondant de Paris nous écrit: « Je vous disais la semaine dernière et vous avez annoncé qu'il était à peu près certain que l'Empereur n'irait pas à Roubaix lors de son voyage dans le Nord. Cette assertion était exacte alors, mais si je m'en rapporte aux renseignements que j'ai obtenus à bonne source, elle ne le serait plus aujourd'hui. On m'assure que Sa Majesté ira passer quelques heures dans votre ville. »

Je vous conseille cependant de n'accepter cette nouvelle qu'avec réserve; certaines influences agissent pour empêcher la visite à Roubaix, représentant la mauvaise situation de l'industrie et le mécontentement qui règne dans une grande partie de la classe ouvrière.

J'ajouterais pour votre gouverne que le voyage dans le Nord n'a été décidé officiellement que dimanche.

Un commencement de grève s'est produit hier dans deux tissages mécaniques de Roubaix. Il n'a pas eu de suites.

Nous avons reçu, trop tard pour l'annoncer dans notre dernier numéro, la nouvelle du succès remporté par le musique municipale de Tourcoing, qui a obtenu le premier grand prix au concours international de Paris.

Le succès a été longtemps en suspens entre la musique de Tourcoing et celle des canonniers de Lille; deux fois le jury vota et deux fois les votes demeurèrent exactement partagés.

En cette conjoncture, le jury crut ne point devoir partager le prix, mais créer un deuxième premier grand prix pour les canonniers.

Les vainqueurs font leur rentrée à Tourcoing ce soir vers six heures. Une brillante réception les attend.

Le *Temps* publie les détails suivants sur le concours:

« Hier a eu lieu au palais de l'Industrie la distribution des prix décernés aux sociétés de fanfares et de musiques d'harmonie. Cette cérémonie était précédée du concours pour les grands prix. Par suite d'un concours préparatoire qui avait eu lieu la veille, trois sociétés avaient été admises à concourir pour le grand prix de fanfare, et cinq pour le grand prix de musique d'harmonie. Nous ne donnerons ici que la liste des grands prix, décernés en médailles d'or. Nous ajouterons aux noms des sociétés le nombre des musiciens qui les composent et les noms de leur directeur

« *Fanfares*. — 1^{er} prix (3,000 fr.), fanfare Sax à Paris (15 m., Sax); 2^o prix (2,000 fr.), Société philharmonique de Pamiers (38 m., Bejot); 3^o prix (1,000 fr.) faufare de Lille (64 m., Colin).

« *Musique d'harmonie*. — Deux premiers prix (4,000 fr. chacun) décernés à la musique des canonniers sédentaires de Lille (95 m., Delannoij), et à la musique municipale de Tourcoing (82 m., Stappen); 2^e prix (2,000 fr.), Société philharmonique de Sainte-Marie d'Oignies en Belgique (107 m., Bender); 2^e prix (1,000 franc), musique des sapeurs-pompiers d'Angers (56 m.,

Maire), 4^e prix 500 fr.). Les enfants de la Loire à Saint-Etienne (33 m., Courally). « Pour mieux faire comprendre l'importance de ce concours, ajoutons que la musique des canonniers de Lille a exécuté l'ouverture des *Francs-Juges*, de M. Berlioz, et la musique municipale de Tourcoing, la première partie de la symphonie de Beethoven en *re* majeur

Lundi, vers minuit, un incendie s'est déclaré au hameau du Mont-d'Halluin et a détruit deux maisons d'ouvriers, occupées par le nommé Louis Debuigne, charpentier, et Aug. Rameau, tisserand.

Les maisons étaient assurées à la Compagnie du Nord. La perte pour le mobilier s'élève à 1000 francs pour le sieur Debuigne et à 600 fr. pour Rameau. Il n'y a pas d'assurance.

Samedi soir, un enfant de 12 ans, le nommé Auguste Lefebvre, dont les parents habitent le quartier du Tilleul, s'est cassé la jambe en jouant.

Il a été transporté à l'hôpital.

Dans son audience d'hier, le tribunal a condamné à 6 mois de prison, le nommé François Joachim, jardinier, à Roubaix, pour vol de plantes rares dans un jardin.

CAISSE D'ÉPARGNE DE ROUBAIX.

Bulletin de la Séance du 14 juillet 1867.

Sommes versées par 94 déposants dont 18 nouveaux. 44,285 »

38 demandes en remboursem. 14,083 »

Les opérations du mois de juillet sont suivies par MM. Louis Eeckman et Jules Toulemonde, directeurs.

Pour toute la chronique locale J. ROUBAIX.

Une société dite des *Ourdisseurs*, vient d'être récemment autorisée. Elle a pour but de placer les membres qui se trouveraient sans occupation et de leur faire distribuer des secours dans les cas de nécessité prouvée. — On comprend facilement les avantages qui résultent de cette association pour tous les membres qui en font partie; leur nombre ne peut manquer de s'accroître en raison même des services rue de la Redoute.

On peut se faire inscrire tous les jours au siège de la société Estaminet du Nouveau St-Martin, Place St-Martin.

FAITS DIVERS

— On va encore changer la tenue des troupes d'infanterie.

Quand aura-t-on fini? Le pantalon actuel avait tant d'avantages! La pluie ne le pénétrait pas; il était commode pour la marche; les plis de la ceinture protégeaient la hanche, cette partie si délicate du corps; la molletière en cuir fauve soutenait la jambe... etc... etc...

Aujourd'hui, plus rien de tout cela; on revient purement et simplement à l'ancienne tenue.

Sans parler de tout le remue-ménage occasionné par ces variations continuelles, nous demanderons de combien de millions elles grèvent le budget.

Est-ce pour enrichir les fournisseurs, ou pour réjouir l'œil de M. Prudhomme qu'on fait tous ces sacrifices?

Après comme ayant sa condamnation, Berezowski a montré beaucoup de calme. Il refuse, assurément, de se pourvoir en cassation. La préoccupation qui paraît le dominer est de savoir dans quel lieu il subira sa peine. Il a une extrême horreur du baigne. Plutôt la mort, dit-il, et pour ne pas y avoir recours il faudrait que je n'eusse pas déjà fait le sacrifice de ma vie. Berezowski jouit d'une certaine liberté dans sa cellule. Il a demandé et obtenu de n'être mis aux fers, selon que le prescrit le règlement à l'égard des condamnés aux travaux forcés, qu'après les délais qu'eût entraînés son pourvoi en cassation.

— On va ouvrir l'enquête de *commodo* et *incommodo* dans les départements de la Seine et de Seine-et-Oise pour le transfert à Pontoise des cimetières de Paris. Les avis et observations des citoyens seront consignés en la forme ordinaire sur des registres *ad hoc* déposés dans les deux préfetures.

— Une anecdote rétrospective:

En 1851, lorsque le prince président de la République française vint prononcer à Bordeaux les fameux discours qui auraient dû rester le programme de l'Empire, M. le baron Haussmann était préfet de la Gironde. C'est naturellement à lui que revenait l'honneur d'accompagner le président dans ses promenades à travers le département.

Mais personne n'avait prévu l'inconvénient qui pouvait résulter de la présence du préfet aux côtés du prince.

Le chef du pouvoir exécutif n'était pas encore connu des populations provinciales et la haute taille de M. Haussmann attirant tous les regards, c'est à ce dernier que s'adressaient les hommages et les acclamations des braves habitants de la Gironde.

Cette méprise devenait fort embarrassante pour les deux personnages; l'avenir politique du premier magistrat de Bordeaux ne tenait peut-être qu'à un fil en ce moment.

Mais tout le monde sait que M. Haussmann a de l'esprit comme... mettez ici le nom que vous voudrez. Il ne perdit pas

contenance et, se tournant respectueusement vers le prince:

— Excusez-les, Monseigneur, ils prennent le tambour-major pour le petit corporal.

Qui sait si les destinées des moellons de Paris ne datent pas de ce mot-là?

— La Situation empruntée au *Punch* de Munich une bonne facétie:

« Comme la marguerite des prés représente une cocarde blanche et jaune, ce qui constitue une démonstration anti-prussienne et peut provoquer de continuelles manifestations, il est enjoint à tous les propriétaires hanovriens de faire faucher leurs prés dans le délai de huit jours sous peine de confiscation.

» Ils devront également faire disparaître des voies et jardins de leurs propriétés toutes les marguerites qui s'y trouvent, sinon les dites marguerites seront considérées comme des cocardes sédiieuses, et le propriétaire et sa femme répondront devant la justice de cette infraction aux lois de la Prusse, qui ne permettent pas au bon Dieu de créer des fleurs gueffes. »

— Le gouvernement portugais vient de contracter à Paris un emprunt temporaire de 75 millions de francs, au taux de 12 pour cent.

— Il a été remarqué que le Sultan et le vice-roi d'Égypte n'ont visité ni le Sénat ni le Corps législatif. On écrit de Londres, 15 juillet: « Nous apprenons que le Sultan et le vice-roi d'Égypte iront visiter ce soir la chambre des lords et la chambre des communes. Le Sultan a exprimé le désir d'assister à une séance parlementaire. »

— Le passage à Londres des volontaires belges revenant du Mexique, a donné lieu à des réjouissances publiques. Le lord-maire leur a offert un déjeuner à Guildhall. Le *Times* dit qu'on n'avait jamais vu, dans les temps modernes, une scène pareille à celle qui a eu lieu à Champs-Élysées. Les volontaires belges et les Anglais dansaient dans les rues pendant que la musique militaire jouait la polka. Une foule enthousiaste les acclamait.

Un soirée a été donnée en l'honneur des volontaires au musée de Kensington. Les musiques militaires ont joué. Une foule immense stationnait devant le bâtiment au-dessus duquel le drapeau belge avait été aboré.

— Nous lisons dans l'*Union Médicale*, de Paris: « On se rappelle que, voulant procurer aux malades convalescents sortant des hôpitaux de Lyon les mêmes avantages que ceux de Paris trouvent dans les asiles de Vincennes et du Vésinet, l'Impératrice fit don à l'administration locale du château de Long-Chêne pour servir à cet effet.

» L'exemple méritait d'être imité. Il vient d'être surpassé par la reine Victoria. Il y a, sursurcroît de bien par le mieux. *Her gracious Majesty* a mis à la disposition de l'administration de l'hôpital Saint Barthélemy, dont le prince de Galles est président, et qui depuis longtemps s'occupait d'établir un lieu de convalescence pour les malades, un demi-million sterling, soit 12 millions 500,000 francs provenant des économies royales réalisées depuis son veuvage. Voilà des économies bien placées et qui honorent autant la mémoire de celui qui les a inspirées que la royale bienfaitrice. Quand la charité sera-t-elle ainsi partout comprise et réalisée par les heureux de la terre! »

— Sous l'habile direction de M. Clément Duvernois, que son passage au *Temps*, à la *Presse* et à la *Liberté*, a suffisamment fait connaître, une révolution s'est opérée depuis le 25 juin dernier dans la rédaction politique de l'*Époque*.

La *Liberté sans la Révolution*, voilà le programme que défendent énergiquement tous les collaborateurs dont a su s'entourer M. Clément Duvernois, qui, excellent appréciateur des besoins du lecteur actuel, a pris pour autre mot d'ordre: *Surtout pas d'ennui*.

« S'occuper plus de renseigner, que d'endoctriner, d'intéresser que de convertir, d'amuser que de prêcher. » Ce but que s'est posé l'*Époque*, nous devons dire que jusqu'à présent elle l'a fidèlement rempli. — 6068.

VILLE DE ROUBAIX

TRAVAUX COMMUNAUX.

Agrandissement du collège Notre-Dame des Victoires.

Le Maire de la ville de Roubaix

DONNE AVIS

Que le Lundi 22 juillet 1867, à onze heures du matin, il sera procédé en l'hôtel-de-ville, à l'adjudication au rabais sur soumissions cachetées des travaux d'agrandissement du collège Notre-Dame des Victoires suivant les plans et devis dressés par M. Deragnaucourt, architecte, approuvés par M. le Préfet du Nord le 2 juillet 1867, et montant à la somme de fr. 129,918,76. Les pièces du projet sont déposées au secrétariat de la Mairie où les amateurs pourront en prendre connaissance.

Les soumissions seront reçues jusqu'à l'heure fixée pour l'adjudication. Le cautionnement à fournir est fixé à 4,500 francs, soit en espèce, soit en immeubles.

Roubaix, 14 juillet 1867.
JULIEN LAGACE, ADJOINT.
7058.